



**DELIBERATION : N° 2024/037**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Budget principal – Affectation du résultat 2023 sur 2024**

Convocation du : 29-03-2024

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 avril 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (02) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Membres absents non excusés et non représentés (01) : BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET.

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé d'exploitation de **+758 988.94 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **+9 357.41 €**.
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Excédent d'investissement	+9 357.41 €
Restes à réaliser Dépenses Investissement	84 997.15 €
Restes à réaliser Recettes Investissement	12 326.60 €
Déficit sur restes à réaliser Investissement	-72 670.55 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 63 313.14 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter le résultat 2023, au BP 2024, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves ..... 308 988.94 €
- au compte de recettes 001 – résultat investissement reporté..... + 9 357.41 €
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté..... + 450 000.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 17  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire  
Céline MENQUET



Le Maire  
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>